

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 360

12 février 2008

SOMMAIRE

AIG European Real Estate S.à r.l.	17238	LBREP II Master S.à r.l.	17243
Angel Lux III S.à r.l.	17276	LeaseFin No 1 S.A.	17270
Angel Lux I S.à r.l.	17276	Lorma Kreation S.A.	17280
Angel Lux IV S.à r.l.	17275	LuxCo 56 S.à r.l.	17246
Antenne Technique et Commerciale S.A.	17244	Maquilux	17264
Biologos Sàrl	17266	MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	17280
Boulders Luxco 1 S.à r.l.	17270	Melaine S.A.	17260
CA Immo S.à r.l.	17261	Mustol S.à r.l.	17273
C-Ca. S.A.	17234	MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.	17264
Centennial (Luxembourg) S.à r.l.	17235	Nouvelle Alidor S.à r.l.	17275
C.S.B. International S.à r.l.	17274	Optitrends	17271
Digital Realty (Cressex) S.à r.l.	17246	Optitrends Capital Management	17270
Dikomo Investment	17241	Paupinal Holding S.A.	17244
Emile Jegen S.A.	17234	Pegasus Investments Sàrl	17256
Engelhorn S.A. Holding	17259	Pushkar S.A.	17280
ID 1 Sàrl	17279	QP International S.à r.l.	17277
Ideal Standard International Holding	17278	Raym. Weyland S.A.	17277
Immo Avenir S.A.	17244	Samkats S.à r.l.	17278
Immobilière de Abweiler S.A.	17240	Sema Lux S. à r. l.	17268
Immo du Nord S.A.	17263	Servier - Luxembourg S.A.	17276
Immo du Nord S.A.	17269	Sogelife S.A.	17277
INTEBEL Holding S.A.	17273	SVT Brandschutz S.à r.l.	17278
Istanbul Bond Company S.A.	17273	Tiveja	17248
ISwi Log 1 S.à r.l.	17279	Union Properties S.A.	17279
JP Residential VI S.à r.l.	17256	VTB Capital S.A.	17264
Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.	17264	Wetex	17278
La Grigliata S.à.r.l.	17260	Your Dreams S.à r.l.	17273

Emile Jegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.874.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014993/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

C-Ca. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 95.633.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

La société anonyme IBAG S.A., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1064 du 14 octobre 2003,

ici représentée par Monsieur Nicolas Linden, employé privé, demeurant à L-6833 Biwer, 2, Hauptstrooss, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir établi par le conseil d'administration de ladite société en date du 17 décembre 2007,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et de la transcription

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter que:

Le 2 septembre 2003 fut constituée par acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, la société anonyme CANALCONTROLE S.A., avec siège social à L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1064 du 14 octobre 2003.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, reçue par le notaire instrumentaire, en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C, Numéro 967 du 24 mai 2007, la dénomination sociale de la société a été modifiée en C-CA S.A.

La société C-CA S.A. a actuellement un capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune, entièrement libérées.

Le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société C-CA S.A.

Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société C-CA S.A. avec effet immédiat.

Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la société C-CA S.A.

La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur de la société C-CA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de la société anonyme FIDUCIAIRE DE L'EST, avec siège social à Echtemach, 9-13, rue Breilekes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société C-CA S.A.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Linden, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2007. Relation: DIE/2007/8404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008014922/234/48.

(080010928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Centennial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.255.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of CENTENNIAL (LUXEMBOURG) S. à r.l, a «société à responsabilité limitée» (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 120.255 incorporated by deed dated on September 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 2199.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with a professional address at Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole unitholder presents or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) units of EUR 125,- (one hundred and twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the unitholder have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two classes of Managers,
2. Subsequent amendment of article twelve of the articles of association,
3. Requalification of Mr Paul Colin McGuire, Mr Ulf Stefan Brettschneider and Ms Chun Leng Chen as class A managers,
4. Appointment of Mr Xavier Pauwels as class B manager,
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the unitholder decides what follows:

First resolution

It is decided to create two classes of Managers among the members of the Board of Managers. The Company will be managed by a Board of Managers composed of at least one Class A manager and at least one Class B manager

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole unitholder decides to amend article twelve of the Articles of Association and to give them the following wording:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Managers will be appointed as class A or class B manager. The board of managers must comprise at least one class A manager and at least one class B manager. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder (s), holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any class A Manager and any class B Manager of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers 'meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media

Third resolution

The meeting decides to requalify for an undetermined period:

- Mr Paul Colin McGuire, who is already manager, as class A manager;
- Mr Ulf Stefan Brettschneider, who is already manager, as class A manager;
- Ms Chun Leng Chen, who is already manager, as class A manager.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint for an undetermined period Mr Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as Class B manager.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its meeting are estimated at approximately 1,800.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before-mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CENTENNIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B n ° 120.255, constituée suivant acte reçu le 26 Septembre 2006, publié au Mémorial C n ° 2199.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux différentes classes de gérants,
2. Modification de l'article douze des statuts de la Société,

3. Requalification de M. Paul Colin McGuire, M. Ulf Stefan Brettschneider et Mme. Chun Leng Chen en tant que gérants de classe A,

4. Nomination de M. Xavier Pauwels en tant que gérant de classe B,

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer deux classes de gérants parmi les membres du conseil de gérance. La société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe B.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société et de leur donné les termes suivants: «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants sont nommés en tant que gérants de classe A ou B. Le conseil de gérance doit comprendre au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer son pouvoir pour certaines tâches à plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et rémunération de cet agent, la durée de la période de représentation et tout autres conditions pertinentes de son agence.

En cas de pluralité de gérants, les conseils de gérance seront valablement tenus en stipulant que la majorité des gérants soient présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination».

Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Troisième résolution

Il est décidé de requalifier pour une période indéterminée:

- M. Paul Colin McGuire, gérant actuel, en tant que gérant de classe A;
- M. Ulf Stefan Brettschneider, gérant actuel, en tant que gérant de classe A;
- Mme Chun Leng Chen, gérant actuel, en tant que gérant de classe A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une période indéterminée M. Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant de classe B;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41622. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008014917/211/166.

(080011579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.549.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS, L.P., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, USA, Wilmington, New Castle, here represented by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11th, 2007 in London, established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that AIG EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS, L.P. is the sole Shareholder (the «Sole Shareholder») of AIG EUROPEAN REAL ESTATE Sàrl, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange (the «Company»).

The appearing party, acting through its proxy holder, has also requested the undersigned notary to state that:

I.- the sole shareholder holds all the 620 shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) taking it from its present amount of seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 77,500.-), to the amount of fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 57,500.-) by the redemption and cancellation of eighty (80) class C shares and eighty (80) class D Shares, having each a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-);

2. Redemption and cancellation of eighty (80) class C shares and eighty (80) class D Shares, having each a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-);

3. Amendment of article 4.1 of the articles of association so as to reflect the above mentioned class C and Class D shares redemption and share capital decrease;

4. Any other business.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the company's share capital by an amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) so as to decrease the Company's share capital from its present amount of seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 77,500.-), to the amount of fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 57,500.-) by the redemption and cancellation of eighty (80) class C shares and eighty (80) class D Shares, having each a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) (the «Capital Decrease»);

Second resolution

Further to the Capital Decrease, it is resolved to decide the repayment by the Company to the Sole Shareholder of the amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) to be paid on or around 17 December 2007 unless otherwise agreed by the Sole Shareholder and to cancel the 80 class C and the 80 class B shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 4.1 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company's subscribed share capital is set at fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 57,500.-), represented by four hundred and sixty (460) shares with a nominal value of one hundred twenty five euros (EUR 125.-) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIG EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS, L.P., établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, USA, Wilmington, New Castle, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2007 à Londres.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, par son représentant, a requis le notaire soussigné d'établir que AIG EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS, L.P. («l'Associé Unique») est l'Associé Unique de AIG EUROPEAN REAL ESTATE Sàrl, avec siège social au 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange (la «Société»).

Le comparant, par son représentant, a aussi requis le notaire soussigné d'établir que:

I.- l' Associé Unique détient 620 parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique de la Société a été dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) afin de réduire le capital de son montant actuel de soixante dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500,-) à un montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-) par paiement et annulation de quatre-vingt (80) parts sociales de classe C et quatre-vingts (80) parts sociales de classe D, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-);

2. Paiement et annulation de quatre-vingts (80) parts sociales de classe C et quatre-vingts (80) parts sociales de classe D, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-);

3. Modification subséquente de l'article 4.1 des statuts de la Société aux fins de refléter les paiements des parts C et D et la réduction de capital mentionné dans les résolutions précédentes.

4. Divers.

Après approbation des points ci-dessus par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) afin de réduire le capital de son montant actuel de soixante dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500,-) à un montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-) par paiement et annulation de quatre-vingts (80) parts sociales de classe C et quatre-vingts (80) parts sociales de classe D, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) (la «Réduction de Capital»).

Seconde résolution

Suite à la Réduction de Capital, il est décidé de rembourser à l'Associé Unique de la Société un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) payable le ou aux alentours du 17 décembre 2007 sauf s'il en est décidé autrement par l'Associé Unique et d'annuler les 80 parts de classe C et les 80 parts de classe D.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital souscrit, est fixé à cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-), représenté par quatre cent soixante (460) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la Réduction de son capital, ont été estimés à mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. LAC/2007/40539. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014893/5770/118.

(080011078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immobilière de Abweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 34.600.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 34.600, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 1990, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 28 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

17241

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire. Il a signature individuelle sur les comptes en banques.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Elvinger, R. Galiotto, M. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41641. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008014865/211/58.

(080011515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.277.

In the year two thousand and seven, on the seventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Niki Stampoli, Lawyer, born on 29 March 1962 in Coridallos, Greece with professional address in at 138, Solonos Street, Athens, Greece,

here represented by Mr Marc Lagesse, accountant, with professional address at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Athens, Greece, on December 4, 2007.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, through his proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of DIKOMO INVESTMENT, R.C.S. Luxembourg B 94 277, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated June 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 773 of July 23, 2003.

- The Company's capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-), represented by eight hundred (800) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. To modify the object clause of the company to read as follows:

The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issued of bonds and debentures.

In general fashion the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of the companies to which the Company belongs.

The Company may carry on any industrial and commercial activity and provide consultancy services such as, but not exclusively, the establishment of business plan for the implementation of interactive transactions via television.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

2. To update the respective Articles of the Statutes to give effect to the above.

The shareholder then passed the following resolution:

Resolution

Article 3 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company is amended to read as follows:

«The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In general fashion the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of the companies to which the Company belongs.

The Company may carry on any industrial and commercial activity and provide consultancy services such as, but not exclusively, the establishment of business plan for the implementation of interactive transactions via television.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing persons, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Niki Stampoli, avocat, né le 29 mars 1962 à Coridallios, Grèce, avec adresse professionnelle au 138, Solonos Street, Athènes, Grèce,

ici représentée par Monsieur Marc Lagesse, comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes, Grèce, le 4 décembre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DIKOMO INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 94.277, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 773 du 23 juillet 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

La Société a pour objet la détention d'investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, souscription, ou de toute autre manière aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, obligations, billets de banque et autres valeurs mobilières de toute sorte.

La Société peut exercer des activités d'investissement à l'intérieur du groupe ou autres activités d'investissement et la gestion de la trésorerie.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder par placement privé à l'émission d'emprunts obligataires.

En général la Société peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société peut également procéder à toutes opérations industrielles et commerciales et exercer des activités de consultance tels que, mais pas exclusivement, l'établissement de plans d'affaires pour l'exécution de transactions interactives via la télévision.

En général, elle peut entreprendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exercer toute opération, qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut exercer toutes ces activités soit directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs branches.

2. Modification correspondante des statuts.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution

L'article 3 des statuts concernant l'objet social de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention d'investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, souscription, ou de toute autre manière aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, obligations, billets de banque et autres valeurs mobilières de toute sorte.

La Société peut exercer des activités d'investissement à l'intérieur du groupe ou autres activités d'investissement et la gestion de la trésorerie.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder par placement privé à l'émission d'emprunts obligataires.

En général la Société peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société peut également procéder à toutes opérations industrielles et commerciales et exercer des activités de consultance tels que, mais pas exclusivement, l'établissement de plans d'affaires pour l'exécution de transactions interactives via la télévision.

En général, elle peut entreprendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exercer toute opération, qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut exercer toutes ces activités soit directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs branches.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagesse, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. LAC/2007/41207. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014894/5770/127.

(080011085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.466.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50196 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008015018/211/11.

(080011716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immo Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 55.972.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014997/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04740. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Antenne Technique et Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014996/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04730. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Paupinal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.349.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Ing Ladislav Rehák, residing in Stanekova 21, Bratislava, Slovak Republic, here represented by Catherine Noens, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PAUPINAL HOLDING S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 1, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 485 of June 28, 2001.
- that the capital of the Company PAUPINAL HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one hundred euro (1,000.- EUR) each, fully paid;
- that Mr Ladislav Rehák, prenamed, has decided to dissolve the Company PAUPINAL HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
- that Mr Ladislav Rehák, being sole owner of the shares and liquidator of PAUPINAL HOLDING S.A., declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of PAUPINAL HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ladislav Rehák, demeurant à Stanekova 21, Bratislava, République Slovaque, ici représenté par Catherine Noens, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique actionnaire de la société PAUPINAL HOLDING S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 485 du 28 juin 2001;

- que le capital social de la société PAUPINAL HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Ladislav Rehák a décidé de dissoudre et de liquider la société PAUPINAL HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Ladislav Rehák, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société PAUPINAL HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société PAUPINAL HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Noens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42608. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008014861/242/79.

(080011761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

**Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 56 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.336.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of November.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 110.214, (the «Sole Shareholder»),
here represented by Mr Volker Sauer, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on November 29, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated November 29, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 56 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 12, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2521 of November 7, 2007; (the «Company»)
- A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.
- that the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation;
- that it has taken the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of Company into DIGITAL REALTY (CRESSEX) S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** There exists a company under the name DIGITAL REALTY (CRESSEX) S.à r.l.».

Third resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 30th day of November, 2007, i.e. zero point seven one five three three seven British Pound (GBP 0.715337), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by Five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into eight thousand nine hundred forty one British Pounds and seventy-two pence (8,941.72 GBP) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand twenty-eight British Pounds and fifty-eight pence (1,028.58 GBP) so as to raise it from its present amount of eight thousand nine hundred forty one British Pounds and seventy-two pence (8,941.72 GBP) to ten thousand British Pounds (10,000.- GBP) without issuing any new shares.

Sixth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of one thousand twenty-eight British Pounds and fifty-eight pence (1,028.58 GBP) is at the disposal of the Company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to create a nominal value of twenty British Pounds (20.- GBP) per share.

Eight resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, all subscribed and fully paid-up».

Costs

For the purpose of the registration, the amount of GBP 1,058.28 is estimated at EUR 1,479.41.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro (1,250.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 110.214, (L'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Volker Sauer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 29 novembre 2007, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la Société LuxCo 56 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2521 du 7 novembre 2007; (la «Société»);

- Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes conformément aux dispositions de de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «DIGITAL REALTY (CRESSEX) S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination de DIGITAL REALTY (CRESSEX) S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 30 novembre 2007, à savoir zéro point sept un cinq trois sept Livre Sterling (GBP 0,715337) pour un Euro (EUR 1,-), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de huit mille neuf cent quarante et un Livres Sterling et soixante-douze pence (8.941,72 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille vingt-huit Livres Sterling et cinquante huit pence (1.028,58 GBP) pour le porter de son montant actuel de huit mille neuf cent quarante et un Livres Sterling et soixante-douze pence (8.941,72 GBP) à dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) sans émission de parts sociales nouvelles.

Sixième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associée unique de sorte que le montant de mille vingt-huit Livres Sterling et cinquante huit pence (1.028,58 GBP) est à la disposition de la Société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de créer une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) par parts sociales.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 1.058,28 est évalué à EUR 1.479,41.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39045. — Reçu 14,39 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014855/220/133.

(080011175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Tiveja, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.357.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of December.

Before, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1. PACTA SUNT SERVANDA OY, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Jalkajousentie 1 G, 02630 Espoo, Finland, registered with Finnish Trade register (kaupparekisteri) under business identity code 2068196-6;

2. ROCK-FACE OY, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Hakametsäntie 4, 21410 Vanhallina, Finland, registered with Finnish Trade register (kaupparekisteri) under business identity code 2052580-8;

3. TOISAALTA OY, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Mechelininkatu 26 A 10, 00100 Helsinki, Finland, registered with Finnish Trade register (kaupparekisteri) under business identity code 2053364-8;

4. 4JC CONSULTING OY AB, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Skepparvägen 1, 21600 Parainen, Finland, registered with Finnish Trade register (kaupparekisteri) under business identity code 2053139-4;

all four here represented by Alessandra Bellardi Ricci, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 14 December 2007;

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of TIVEJA (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,051,511.25 (one million fifty-one thousand five hundred eleven euros and twenty-five cents), represented by 581,000 (five hundred eighty-one thousand) A shares, 59,723 (fifty-nine thousand seven hundred and twenty-three) B shares and 200,486 (two hundred thousand four hundred and eighty-six) C shares each having a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence in accordance with any shareholders' agreement entered into from time to time in respect with the Company and / or with any subsidiary of the Company.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends. Any of these distributions, shall always be made in accordance with any shareholders' agreement entered into from time to time in respect with the Company and / or with any subsidiary of the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	A shares	B shares	C shares
PACTA SUNT SERVANDA OY, prenamed:	148,439	11,166	14,423
ROCK-FACE OY, prenamed:	135,684	15,638	62,021
TOISAALTA OY, prenamed:	212,029	20,555	62,021
4JC CONSULTING OY AB, prenamed:	84,848	12,364	62,021
Total:	581,000	59,723	200,486

All the shares have been fully paid-up by contribution in kind which consists of 581,000 (five hundred eighty-one thousand) A shares, 59,723 (fifty-nine thousand seven hundred and twenty-three) B shares and 200,486 (two hundred thousand four hundred and eighty-six) C shares of MG V II S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.426, representing 11.3 per cent of the company, having a net asset value of EUR 1,051,511.25 (one million fifty-one thousand five hundred eleven euros and twenty-five cents), so that the shares having a value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) are at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributed shares having a value of EUR 1,051,511.25 (one million fifty-one thousand five hundred eleven euros and twenty-five cents) are thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 13,600.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at one (1).

The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Vesa Karvonen, General Counsel, PAROC GROUP HOLDING OY, whose private address is Jalkajousentie 1 G, 02630 Espoo, Finland; and

2. the registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. PACTA SUNT SERVANDA OY, une société de droit finlandais, établie et ayant son siège social à Jalkajousentie 1 G, 02630 Espoo, Finlande, inscrite au Registre de Commerce finlandais (kaupparekisteri) sous le N ° 2068196-6;

2. ROCK-FACE OY, une société de droit finlandais, établie et ayant son siège social à Hakametsäntie 4, 21410 Vanhallina, Finlande, inscrite au Registre de Commerce finlandais (kaupparekisteri) sous le N ° 2052580-8;

3. TOISAALTA OY, une société de droit finlandais, établie et ayant son siège social à Mechelininkatu 26 A 10, 00100 Helsinki, Finlande, inscrite au Registre de Commerce finlandais (kaupparekisteri) sous le N ° 2053364-8;

4. 4JC CONSULTING OY AB, une société de droit finlandais, établie et ayant son siège social à Skepparvägen 1, 21600 Parainen, Finlande, inscrite au Registre de Commerce finlandais (kaupparekisteri) sous le N ° 2053139-4;

toutes quatre ici représentées par Maître Alessandra Bellardi Ricci, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration données, le 14 décembre 2007.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de TIVEJA (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.051.511,25 (un million cinquante et un mille cinq cent onze euro et vingt-cinq cents) représenté par 581.000 (cinq cent quatre-vingt-un mille) parts sociales A, 59.723 (cinquante neuf mille sept cent vingt-trois) parts sociales B et 200.486 (deux cent mille quatre cent quatre-vingt-six) parts sociales C chacune, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents).

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices conformément à tout pacte d'actionnaires qui serait signé concernant la Société et / ou une filiale de la Société.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, pourra ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue

déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire. Chacune de ces distributions sera faite conformément à tout pacte d'actionnaires qui serait signé concernant la Société et / ou une filiale de la Société.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Associés	Parts sociales		
	A	B	C
PACTA SUNT SERVANDA OY, susmentionné:	148.439	11.166	14.423
ROCK-FACE OY, susmentionné:	135.684	15.638	62.021
TOISAALTA OY, susmentionné:	212.029	20.555	62.021
4JC CONSULTING OY AB, susmentionné:	84.848	12.364	62.021
Total:	581.000	59.723	200.486

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en nature constitué par 581.000 (cinq cent quatre-vingt-un mille) parts sociales A, 59.723 (cinquante neuf mille sept cent vingt-trois) parts sociales B et 200.486 (deux cent mille quatre cent quatre-vingt-six) parts sociales C de MG V II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite près le registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.426, représentant 11,3 %] du capital social de cette société, ayant une valeur nette de EUR 1.051.511,25 (un million cinquante et un mille cinq cent onze euro et 25 cents), de sorte que les actions d'une valeur de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) se trouvent dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié par un certificat d'évaluation au notaire instrumentaire.

Les actions apportées sont librement cessibles ainsi qu'il a été confirmé par les actionnaires / conseil d'administration de MG V II S.A.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des actionnaires / du conseil d'administration, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions apportées ayant une valeur de EUR 1.051.511,25 (un million cinquante et un mille cinq cent onze euro et 25 cents) sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 13.600,- EUR.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Vesa Karvonen, general counsel, PAROC GROUP HOLDING OY, dont l'adresse privée est à Jalkajousentie 1 G, 02630 Espoo, Finlande; et

2. le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bellardi-Ricci, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41402. — Reçu 10.515,11 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008014788/206/417.

(080011596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008015008/5770/13.

(080011030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.750,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.904.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of partners of PEGASUS INVESTMENTS Sàrl (the «Company»), a limited liability company («société à responsabilité limitée»), with its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 15, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of August 30, 2007 number 1838.

The meeting was opened with Mrs Pierre-Yves Champagnon, private employee, residing in Luxembourg in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1.- Suppression of the actual par value of the five hundred (500) existing shares representing the entire share capital fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

2.- Conversion of the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into eight thousand six hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 8,660.-) at the exchange rate of GBP 0.6928 = EUR 1.-.

3.- Increase of the share capital by the amount of ninety Pounds Sterling (GBP 90.-) in order to raise it from its present amount -after conversion- of eight thousand six hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 8,660.-) up to eight thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 8,750.-) by payment in cash of ninety Pounds Sterling (GBP 90.-) without issuance of new shares.

4.- Re-introduction of a nominal value for each share amounting to seventeen point fifty pounds sterling (GBP 17.50).

5.- To confer all powers to the manager to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into GBP and to proceed to the exchange of the five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) against five hundred (500) shares of seventeen point fifty Pounds Sterling (GBP 17.50).

6.- Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles of Incorporation.

II.- The partners present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the partners represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III.- It appears from the attendance list that all the shares representing the entire share capital are duly represented at this meeting.

IV- The present meeting is regularly constituted and may deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

17257

First resolution

The meeting decides to suppress the actual par value of the five hundred (500) existing shares representing the entire share capital fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Second resolution

The meeting decides to convert the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) into eight thousand six hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 8,660.-) at the exchange rate of GBP 0.6928 = EUR 1.-.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital by the amount of ninety Pounds Sterling (GBP 90.-) in order to raise it from its present amount -after conversion- of eight thousand six hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 8,660.-) up to eight thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 8,750.-) without issuance of new shares by payment in cash of ninety Pounds Sterling (GBP 90.-).

Proof of the payment of ninety Pounds Sterling (GBP 90.-) made in cash by the existing shareholders proportionally to their participation in the share capital has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to re-introduce a nominal value for each share amounting to SEVENTEEN POINT FIFTY POUNDS STERLING (GBP 17.50).

Fifth resolution

The meeting decides to confer all powers to the manager to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into GBP and to proceed to the exchange of the five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) against five hundred (500) shares of seventeen point fifty Pounds Sterling (GBP 17.50).

Sixth resolution

The meeting decides to amendment of article 5.1. of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at eight thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 8,750.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of seventeen point fifty Pounds Sterling (GBP 17.50) each.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de PEGASUS INVESTMENTS Sàrl (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 30 août 2007 numéro 1838.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

qui a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale actuelle des cinq cents (500) parts sociales existantes et représentant l'entièreté du capital social fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

2.- Conversion du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) en huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660.-) au cours de change de GBP 0,6928 = EUR 1,-.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-dix Livres Sterling (GPB 90,-) pour le porter de son montant actuel -après conversion- de huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) à huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 8.750,-) par paiement en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 90,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

4.- Réintroduction d'une valeur nominale de dix-sept virgule cinquante Livres Sterling (GBP 17,50) à toutes les parts sociales.

5.- De conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en GBP et pour procéder à l'échange des cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) contre cinq cents (500) parts sociales de dix-sept virgule cinquante livres sterling (GBP 17,50).

6.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

II.- Les associés présents et représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à l'Assemblée.

IV- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale actuelle des cinq cents (500) parts sociales existantes et représentant l'entièreté du capital social fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) au cours de change de GPB 0,6928 = EUR 1,-.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix Livres Sterling (GPB 90,-) pour le porter de son montant actuel -après conversion- de huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) à huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 8.750,-) par paiement en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 90,-) sans émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire de la somme de quatre-vingt livres sterling (GBP 90,-) sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 90,-) effectué en numéraire par les associés au prorata de leur participation dans le capital social a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide réintroduire une valeur nominale de dix-sept virgule cinquante Livres Sterling (GBP 17,50) à toutes les parts sociales.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en GBP et pour procéder à l'échange des cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) contre cinq cents (500) parts sociales de dix-sept virgule cinquante livres sterling (GBP 17,50).

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«5.1. La capital de la Société est fixé à huit mille sept cinquante Livres Sterling (GBP 90,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix-sept virgule cinquante Livres Sterling (GBP 17,50) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. Champagnon, A. Braquet, S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33187. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008014919/242/153.

(080011333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Engelhorn S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.493.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

SANTER ESTABLISHMENT, établissement de droit privé au Liechtenstein, avec siège social à FL-9490 Vaduz, Landstrasse, 105,

ici représentée par Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding ENGELHORN S.A. HOLDING, avec siège social à Strassen, a été constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 505 du 2 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 5 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1026 du 5 juillet 2002;

- La société a actuellement un capital social de EUR 118.988,89 (cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit euros quatre-vingt-neuf cents) représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir SANTER ESTABLISHMENT, préqualifié.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ENGELHORN S.A. HOLDING

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ENGELHORN S.A. HOLDING

Les livres et documents comptables de la société ENGELHORN S.A. HOLDING demeureront conservés pendant cinq ans à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42640. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008014859/242/45.

(080011756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Melaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.649.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Elise Lethuillier, sous directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN INVEST LIMITED, ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MELAINE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange en date du 1^{er} février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 356 du 19 mai 1999;

- que le capital social de la société MELAINE S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LIMITED, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41881. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014858/220/47.

(080011757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

La Grigliata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 27.684.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mario Notaroberto, commerçant, demeurant à L-1316 Luxembourg, 77, rue des Carrières,
- 2) LANDLADY S.A., société anonyme holding, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.316, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
ici représentée par son administrateur- délégué Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter:

- 1) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LA GRIGLIATA S.à r.l., avec siège social à L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob, dont ils détiennent l'intégralité des cent (100) parts sociales.
- 2) Que la société LA GRIGLIATA S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg- Bonnevoie, en date du 14 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 148 du 2 juin 1988 et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des associés actées sous seing privé, en date du 21 décembre 2001.
- 3) Qu'ils ont convenu de dissoudre la société avec effet à ce jour.
- 4) Que la liquidation a eu lieu aux droits des parties.
- 5) Qu'ils reconnaissent avoir procédé entre eux au partage des biens et valeurs dépendant de ladite société et qu'ils se donnent réciproquement toute décharge.
- 6) Que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Notaroberto, V. Ragazzoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41303. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008014862/212/38.

(080011810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

CA Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.996.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

The company CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Austria, registered under FN 2489371, having its registered office at Freyung 3/2/11, A-1010 Vienna (CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG),

duly represented by Me Nikolas Wienke, lawyer (Rechtsanwalt), residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on November 20, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG is the sole member of the company CA IMMO S.à r.l., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 119.996, incorporated by a deed received by Maître André Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg on October 3, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 2150 dated November 17th, 2006, whose articles of association have been amended before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on July 24, 2007, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés es Associations, No. 2119, dated September 27, 2007 (hereinafter referred to as the «Company»).

The agenda of the meeting is the following:

1) Determination of the number of managers of the company and acknowledgement of the resignation of Mr Thomas Erdmann, born on November 10, 1965 in Burgau (Germany), residing in Reisnerstrasse 38/7, A-1030 Vienna, Austria

2) Granting of full discharge to Mr Thomas Erdmann as resigning manager of the company regarding any liability towards the company

3) Amendment of Article 16 of the articles of association so as to reflect the change of the signatory powers of the managers to read as follows:

«The company shall be bound only by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the joint signature of one B Manager with a Manager charged with the daily management or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.»

4) Miscellaneous

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of CA IMMO S.à r.l., has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to determine the number of managers of the company at three (3) and acknowledges the resignation of Mr Thomas Erdmann, born on November 10, 1965 in Burgau (Germany), residing in Reisnerstrasse 38/7, A-1030 Vienna, Austria, as A Manager, with effect as at today.

Second resolution

The sole member resolved to grant full discharge to Mr Thomas Erdmann as resigning manager of the company regarding any liability towards the company.

Third resolution

The sole member resolved to amend Article 16 of the articles of association of the company as to reflect the change of the signatory powers of the managers to read as follows:

«The company shall be bound only by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the joint signature of one B Manager with a Manager charged with the daily management or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.»

Costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG, une société de droit autrichien, avec siège social au Freyung 3/2/11, A-1010 Vienne (CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG),

dûment représentée par Maître Nikolas Wienke, avocat (Rechtsanwalt), demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée, CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG, est l'associée unique de la société CA IMMO S.à r.l., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.996, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2150 en date du 17 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 12119 du 27 septembre 2007 (ci-après la «Société»).

L'ordre du jour est le suivant:

1) Détermination du nombre des gérants de la Société et prendre acte de la démission de M. Thomas Erdmann, né le 10 novembre 1965 à Burgau (Allemagne), demeurant 38/7, Reisnerstrasse, A-1030 Vienne, Autriche

- 2) Quitus à M. Thomas Erdmann comme gérant démissionnaire de la Société,
- 3) Nomination de M. Christian Scherf comme nouveau gérant de la Société,
- 4) Modification de l'article 16 des statuts de la société afin de refléter la modification des pouvoirs de signature des gérants en lui donnant la teneur suivante:

«La Société sera engagée exclusivement par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou la signature conjointe d'un gérant B avec un gérant délégué à la gestion journalière ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

5) Divers

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société CA IMMO S.à r.l., a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de déterminer le nombre de gérants de la société à trois (3) et prend acte de la démission de M. Thomas Erdmann, né le 10 novembre 1965 à Burgau (Allemagne), demeurant 38/7, Reisnerstrasse, A-1030 Vienne, Autriche, comme gérant A, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de donner quitus à M. Thomas Erdmann comme gérant démissionnaire de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la société afin de refléter la modification des pouvoirs de signature des gérants en lui donnant la teneur suivante:

«La Société sera engagée seulement par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou la signature conjointe d'un gérant B avec un gérant délégué à la gestion journalière ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: N. Wienke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39066. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014850/220/116.

(080011516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immo du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.732.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 octobre 2007 à Weiswampach

L'Assemblée décide de transférer le siège social et administratif à partir du 1^{er} novembre 2007 à l'adresse suivante: Duarrefstrooss 61, L-9990 Weiswampach.

Pour copie conforme

S. Zeyen / M. Bongen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014694/832/15.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080011341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Maquilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3322 Berchem, 5, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 93.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014742/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2008, réf. DSO-CM00051. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

VTB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 97.053.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014736/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05903. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

**MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.498.

In the year two thousand eight, on the 17th of January.

Before Us, Maître Blanche Moutrier notary residing in Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appear:

VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by M^e Karine Mastinu, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on January 9th, 2008, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the public notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l., having its registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 110.498, which was incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, dated August 24th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1467 of December 28th, 2005 and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of M^e Joseph Elvinger prenamed of October 31st, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2881 of December 12th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at five hundred twenty eight thousand seven hundred Euro (EUR 528,700.-) represented by twenty one thousand one hundred and forty eight (21,148) shares of twenty-five (EUR 25.-) each.

III. The agenda is the following:

Agenda:

1. Decision to change the Company's name from KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. to MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.;

2. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above decision;

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. into MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. as of today.

Second resolution

Pursuant to the above change of name, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section. 8, page M-431537

représentée aux fins des présentes par M^e Karine Mastinu, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 9 janvier 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 110 497, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 28 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Joseph Elvinger prénommé en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2881 du 12 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt huit mille sept cents Euro (EUR 528.700,-) représenté par vingt et un mille cent quarante huit (21.148) actions de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. en MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.;

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise.

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. en MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. avec effet à ce jour.

Seconde résolution

Suite à cette modification de la dénomination sociale, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a comme dénomination MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.»

17266

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a avec Nous, notaire, signé la minute.

Signé: K. Mastinu, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2008, Relation: EAC/2008/777. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008014766/272/100.

(080011774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Biologos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 10bis.

R.C.S. Luxembourg B 95.941.

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding dénommée SOCIETE HOLDING D'ETUDES DE RECHERCHES ET DE FINANCEMENTS - JAMAR - S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.158,

ici représentée:

1) Madame Cendrine Westphal-Lecerf, Administrateur de sociétés, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison, n ° 10,

2) Madame Monique Lautour-Van Den Wyngaert, Administrateur de sociétés, demeurant à L-9780 Lullange, 1, Antoniushof,

lesquelles peuvent engager ladite société par leurs signatures conjointes, tel que prévu par l'article 10 des statuts, associée de la société ci-après spécifiée;

2.- La société anonyme holding dénommée YOSSEF S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18.817,

ici représentée par:

- Madame Cendrine Westphal-Lecerf, Administrateur de sociétés, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison, n ° 10, agissant en sa qualité d'administrateur de la société ainsi qu'en sa qualité de mandataire spéciale de:

- Madame Isabelle Westphal, Administrateur de sociétés, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison, n ° 10, administrateur de la société,

en vertu d'une procuration datée du 14 janvier 2008, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement;

lesquelles peuvent engager ladite société par leurs signatures conjointes, tel que prévu par l'article 6 des statuts, associée de la société ci-après spécifiée;

3.- Madame Cendrine Westphal-Lecerf, gérante, demeurant professionnellement à L-9780 Wincrange, Maison, 10, agissant en sa qualité de gérant administrative de la société ci-après désignée.

4.- Madame Monique Lautour - Van Den Wyngaert, gérante, demeurant professionnellement à L-9780 Wincrange, Maison, 10,

agissant en sa qualité de gérant technique de la société ci-après désignée.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent déclarent être les seuls associés respectivement gérant suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée BIOLOGOS S.à r.l. avec siège social à L-9780 Wincrange, Maison, 10bis,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 janvier 1981, publié au Mémorial C numéro 40 de 1981, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.941.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une décision collective des associés prise sous seing privé en date du 7 juin 2001 publié au Mémorial C numéro 477 du 26 mars 2002.

Actuellement la société a un capital social de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants sub 1.-, sub 2.-, sub 3.- et sub 4.- agissant en leurs qualités d'associés, respectivement de gérants, représentant l'intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société SOCIETE HOLDING D'ETUDES DE RECHERCHES ET DE FINANCEMENTS - JAMAR - S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, dûment représentée déclare que la société YOSSEF S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, lui a cédé vingt-sept (27) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société à responsabilité limitée dénommée BIOLOGOS S.à.r.l. préqualifiée, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 4 décembre 2006 dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement, montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société SOCIETE HOLDING D'ETUDES DE RECHERCHES ET DE FINANCEMENTS - JAMAR - S.A., prénommée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants ès qualités qu'ils agissent dénommés sub 1.- sub 2.-, sub 3.- et sub 4 agissant en leur qualité d'associés, respectivement de gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les associés actuels décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- Euros), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, entièrement libérés. Chacune des parts sociales donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sont actuellement réparties comme suit:

1) SOCIETE HOLDING D'ETUDES DE RECHERCHES ET DE FINANCEMENTS - JAMAR - S.A., prénommée,	
deux cent quarante-neuf parts sociales	249
2) YOSSEF S.A., prénommée, une part sociale	1
Total: deux cent cinquante parts sociales 250	250»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Westphal-Lecerf, M. Lautour-Van Den Wyngaert, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2008, Relation: EAC/2008/783. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008014768/272/87.

(080011093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sema Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 57.590.

L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Madame Mireille Schloupe, employée de bureau, épouse de Monsieur Joseph Sirtoli, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, agissant en ses qualités d'associée et de gérante unique avec pouvoir d'engager par sa seule signature.
- 2) Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, chauffagiste, demeurant à F-57420 Sillegny, 24, rue de Metz, agissant en sa qualité d'associé.
- 3) Monsieur Lionel Sirtoli, tuyauteur, demeurant à F-57140 Woippy, 39, rue du Paquis, agissant en sa qualité d'associé.
- 4) Monsieur Frédéric Christian Houser, tuyauteur, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 6, rue du Paléosol, agissant en sa qualité d'associé.

Lesquelles comparants ès-qualités qu'ils agissent déclarent être les seuls associés respectivement gérante suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée SEMA LUX S.à.r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, ZI Um Monkeler, 14, Op den Drieschen, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 170 du 7 avril 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.590.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 126 du 26 mars 2007.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités et se considérant comme dûment convoquées à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1.- Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, chauffagiste, né à Metz/France, le 22 novembre 1969, demeurant F-57420 Sillegny, 24, rue de Metz, déclare que Madame Mireille Schloupe, employée de bureau, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, lui a cédé cinquante (50) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société SEMA LUX S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date de ce jour, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les comparants préqualifiés agissant en leurs dites qualités déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêt cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Les comparants agissant en leurs dites qualités déclarent accepter ladite cession.

2.- Monsieur Frédéric Christian Houser, tuyauteur, né à Saint André les Vergers/France, le 9 janvier 1979, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 6, rue du Paléosol, déclare que Madame Mireille Schloupe, employée de bureau, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, lui a cédé cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société SEMA LUX S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date de ce jour, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les comparants préqualifiés agissant en leurs dites qualités déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Frédéric Christian Houser, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêt cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Les comparants agissant en leurs dites qualités déclarent accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les associés actuels décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner le teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Madame Mireille Schloupe, employée de bureau, épouse de Monsieur Joseph Sirtoli, née à Metz/France, le 10 août 1950, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, deux cents parts sociales	200
2) par Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, chauffagiste, né à Metz/France, le 22 novembre 1969, demeurant F-57420 Sillegny, 24, rue de Metz, cent parts sociales	100
3) par Monsieur Lionel Sirtoli, tuyauteur, né à Metz/France, le 14 novembre 1968, demeurant F-57140 Woippy, 39, rue du Paquis, cent parts sociales	100
4) par Monsieur Frédéric Christian Houser, tuyauteur, né à Saint André les Vergers/France, le 9 janvier 1979, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 6, rue du Paléosol, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500
	»

Troisième résolution

Les comparants déclarent accepter la démission de Monsieur Joseph Sirtoli, chef d'entreprise, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, de sa fonction de gérant administratif et technique de la société, sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 16 janvier 2008 lequel restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ils lui accordent bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Est nommée en remplacement gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Mireille Schloupe, employée de bureau, épouse de Monsieur Joseph Sirtoli, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, préqualifiée

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Schloupe, J.-C. G. Anton, L. Sirtoli, F. C. Houser, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2008, Relation: EAC/2008/698. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008014765/272/91.

(080011337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immo du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.

R.C.S. Luxembourg B 93.732.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juillet 2007 à Weiswampach

L'Assemblée Générale a accepté la démission du commissaire au compte UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) SA. L'Assemblée décide de nommer comme commissaire au compte la société EWA REVISION SA ayant son siège social à L-9053 Ettelbrück, avenue J.F. Kennedy, 45 pour une période de trois (3) ans. Le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Luc Bongen comme membre du conseil d'administration.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc Zeyen, domicile à B-4790 Burg-Reuland, Lascheid, 22 B, comme nouvel administrateur pour la durée restante de l'administrateur démissionnaire. Il est nommé pour une période de trois ans. Le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme
M. Bongen / S. Zeyen
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014696/832/22.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080011345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 (8 novembre 2006 - 31 décembre 2006) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014733/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05923. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Boulders Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.906.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 102.996.

Les comptes annuels au 7 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014724/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06509. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Optitrends Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 75-A5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.893.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SIGECO, société anonyme de droit belge, dont le siège social est sis 200, avenue Molière, B-1050 Bruxelles, Belgique, ici représentée par Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007; et

2) W. INVEST, société anonyme de droit belge, dont le siège social est sis 35, avenue de la Floride, 1180 Uccle, Belgique, ici représentée par Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007.

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune représentant l'intégralité du capital social de OPTITRENDS CAPITAL MANAGEMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 75-A5, route d'Arlon, L-8311 Capellen, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.893 (la Société) sont ici représentées; et

II. Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société s'élevant aujourd'hui à trente et un mille euros (31.000 €), à concurrence d'un montant de deux cent dix-sept mille euros (217.000 €) de façon à ce que le montant total du capital social de la Société après augmentation s'élève à deux cent quarante-huit mille euros (248.000 €) représenté par huit cents (800) actions d'un montant nominal de trois cent dix euros (310 €) chacune, par l'émission de sept cents (700) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, entièrement libérées et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

- SIGECO, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent cinquante (350) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent huit mille cinq cents euro (108.500 EUR).

- W. INVEST, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent cinquante (350) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent huit mille cinq cents euro (108.500 EUR).

Le montant total des souscriptions, soit deux cent dix-sept mille euro (217.000 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital.

L'article 5.1 aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante huit mille euros (248.000 €), représenté par huit cents (800) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 3.700 €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007. LAC/2007/42873. — Reçu 2.170 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008014842/212/58.

(080011500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Optitrends, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.860.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe Bodson, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Liège, Belgique, le 2 novembre 1944, résidant 200, avenue Molière, B-1050 Ixelles, Belgique,

ici représenté par Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007; et

2) Monsieur Gaëtan Waucquez, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Uccle, Belgique, le 19 juillet 1966, résidant 35, avenue de la Floride, B-1180 Uccle, Belgique,

ici représenté par Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007.

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune représentant l'intégralité du capital social de OPTITRENDS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au, 65, boulevard G.-D. Charlotte L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 131.860 sont ici représentées; et

II. Les associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 7.1 des statuts de la société comme suit:

«7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de plusieurs gérant(s) nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.»

Seconde résolution

Les Associés décident de modifier les articles 10.1 et 10.2 des statuts de la société comme suit:

«10.1 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants ou par la ou les signature(s) seule ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.»

«10.2 La Société est engagée dans les matières relevant de la gestion journalière de la Société à concurrence d'un montant de dix mille euros (10.000 €) par la signature d'un seul gérant.»

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société s'élevant aujourd'hui à douze mille cinq cents euros (12.500 €), d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (17.500 €) de façon à ce que le montant total du capital social de la Société après augmentation s'élève à trente mille euros (30.000 €) représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'un montant nominal de dix euros (10 €) chacune, par l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, entièrement libérées et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

- Monsieur Philippe Bodson, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune par apport en espèces d'un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (8.750 €); et

- Monsieur Gaëtan Waucquez, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune par apport en espèces d'un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (8.750 €).

Le montant total des souscriptions, soit dix-sept mille cinq cents euros (17.500 €) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital.

L'article 5.1 aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (30.000 €), représenté par trois mille (3.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.300€.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007. LAC/2007/42874. — Reçu 175 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008014843/212/71.

(080011498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

INTEBEL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du General Patton.
R.C.S. Luxembourg B 29.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014751/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2008, réf. DSO-CM00053. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 (10 mars 2006 - 31 décembre 2006) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014737/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05901. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

**Your Dreams S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Mustol S.à r.l.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.397.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée STEFID S. à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 123.961,

ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- STEFID S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société MUSTOL S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 octobre 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de MUSTOL S.à r.l. en YOUR DREAMS S.à r. l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Il existe une société sous la dénomination de YOUR DREAMS S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le transport de courrier et de colis express au niveau national et international.

La société aura aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC/2007/40326. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014769/220/57.

(080011535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

C.S.B. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.439.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 13.859,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société C.S.B. INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié en date 14 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 6 février 2007;

- que le capital social de la société C.S.B. INTERNATIONAL S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- que SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 décembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 décembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schaack, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41885. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014856/220/50.

(080011759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Angel Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 899.750,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.782.

Par résolution signée en date du 17 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 5 décembre 2007.

Il a été également décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014312/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Nouvelle Alidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 86.199.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014315/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06022. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Angel Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 810.875,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.783.

—
Par résolution signée en date du 17 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Noëlle Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 28 novembre 2007.

Il a été également décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014313/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05344. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080011410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Angel Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 722.025,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.785.

—
Par résolution signée en date du 17 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 28 novembre 2007.

Il a été également décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014314/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05346. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080011412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Servier - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.217.

—
Le Conseil d'administration du 30 novembre 2007, sous la présidence de SERVIER NEDERLAND B.V. représentée par Monsieur Christian Bazantay, a unanimement pris acte de la fin du contrat de travail de Monsieur Alex Cruls en sa fonction de directeur en date du 30 septembre 2007. En conséquence, les prérogatives de délégué à la gestion journalière avec la fonction de directeur général de Monsieur Alex Cruls ainsi que ses pouvoirs de gérer les affaires courantes de la société ont pris fin le 30 septembre 2007.

Le même Conseil d'administration a unanimement nommé avec effet au 1^{er} octobre 2007 pour une durée indéterminée Monsieur André Brethous, docteur en pharmacie, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg, délégué à la gestion journalière, avec fonction de délégué, avec pouvoir de gérer les affaires courantes de la société, sans que cette fonction ne lui confère la qualité de mandataire social. Ces pouvoirs ne comportent en aucune manière:

- le pouvoir d'emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'escompte d'effets de commerce auprès d'une banque de la société, ni le pouvoir de prêter, ni celui de constituer caution ou garantie de tous tiers;

- le pouvoir d'acheter, de vendre, de céder et de licencier tous les brevets, marques et visas ainsi que toutes les licences de brevets, marques et visas appartenant à la société ou à des tiers. Ils ne comportent en aucune manière le pouvoir d'acquiescer, de vendre ou d'échanger des immeubles, fonds de commerce ou part importante d'actif nécessaire au fonctionnement de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Le président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008014323/517/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

QP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 9, Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 111.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014316/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06025. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Raym. Weyland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 90, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014317/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06028. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sogelife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 55.612.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2007

- L'assemblée générale ratifie la cooptation Monsieur Henri Driessens (né le 7 mars 1960 à Hermalle / Argenteau en Belgique, nationalité belge, demeurant 85, rue du Maitrank Bonnert, B-6700 Arlon) aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Serre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011. Cette cooptation avait été décidée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2007.

- L'assemblée générale acte la démission de Monsieur Philippe Serre de ses fonctions de délégué à la gestion journalière des affaires de la société à compter du 31 décembre 2007.

- L'assemblée générale autorise la délégation de la représentation et de la gestion journalière des affaires de la société, à compter du 1^{er} janvier 2008, à Monsieur Henri Driessens (né le 7 mars 1960 à Hermalle / Argenteau en Belgique, demeurant 85, rue du Maitrank, B-6700 Bonnert/Arlon). Cette délégation est consentie pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment sur simple décision du conseil. Monsieur Henri Driessens est nommé administrateur délégué.

- L'assemblée générale valide la nomination d'un neuvième administrateur, Monsieur Daniel Jost, né le 5 août 1960 à Martigues en France, demeurant 54, boulevard du Temple, F-75011 Paris et ce pour une durée de 6 ans, son mandat expirera le jour de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

SOGECAP

P. Perret

Administrateur

Référence de publication: 2008014405/1966/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Samkats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 7, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 93.346.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014318/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06030. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

SVT Brandschutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 121.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014319/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06032. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Wetex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 18.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014320/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06034. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

Statuts coordonnés rectificatifs déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007 sous référence L070164770.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Notaire

Référence de publication: 2008014516/7241/12.

(080011282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Union Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 73.108.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée en date du 28 novembre 2007, Monsieur Edoardo Carlo Picco a présenté sa démission avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2008014324/317/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ISwi Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.063.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014325/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ID 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.124.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014332/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.627.

Les comptes annuels pour la période du 9 juin 2006 (date de constitution) au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014618/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05940. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pushkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.554.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2007

- L'Assemblée a accepté la démission de l'Administrateur Monsieur Stefano Giuffra.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant la société IRMAN LUX S.A., société anonyme ayant son siège social L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008014406/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Lorma Kreation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 92.640.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz am 9. Januar 2008 um 10.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Frau Margot Lemaire und Herrn Lorenz Dries geändert hat in L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange, sowie der Wohnsitz von Frau Natascha Dries in B-4784 St. Vith, Nieder-Emmels, 27/A 004.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Weiswampach, den 9. Januar 2008.

Unterschrift

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2008014690/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080011338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.